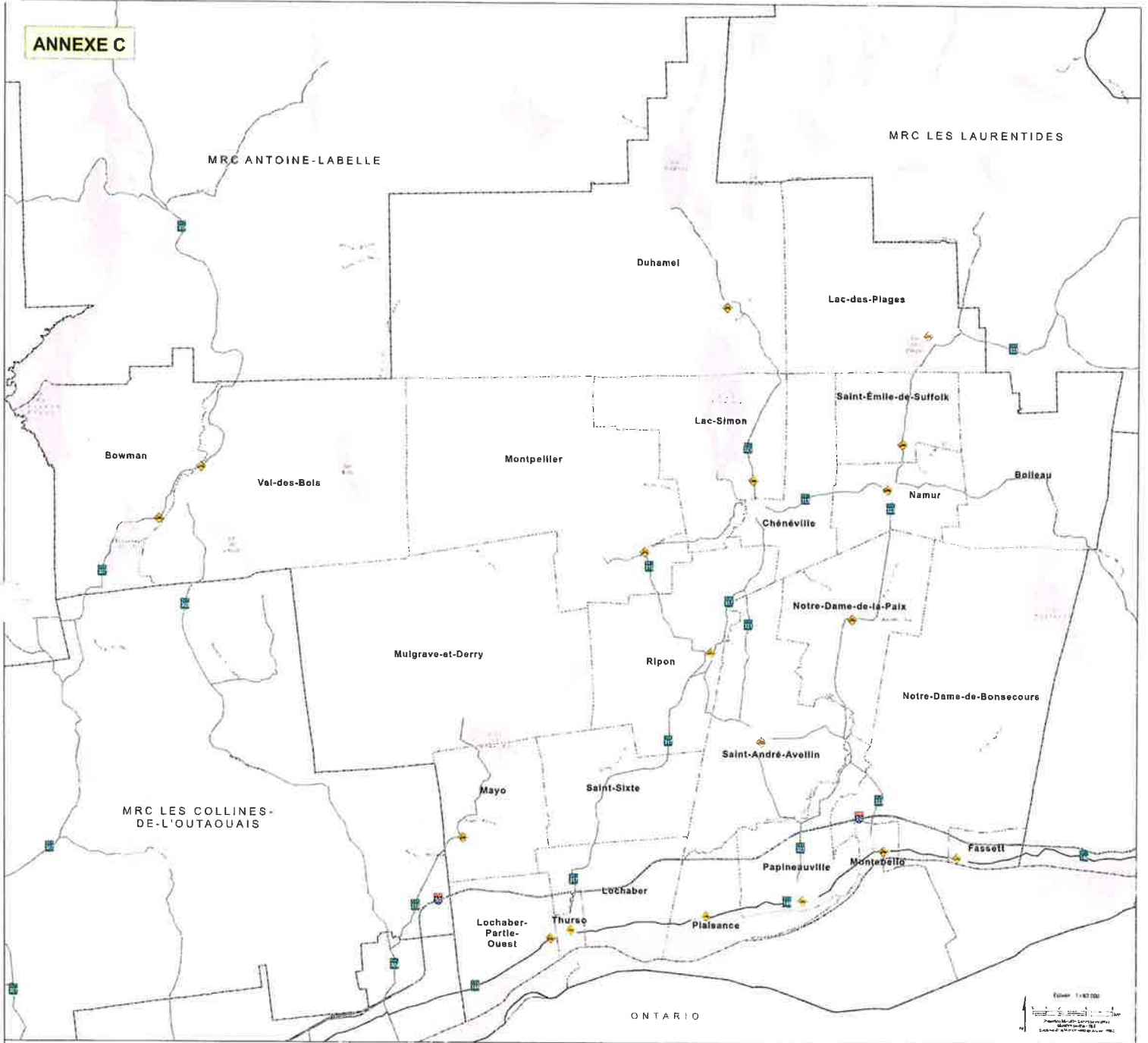




Annexe C :

Alimentation en eau

ANNEXE C

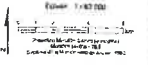


- LEGENDE**
- URC
 - Municipalité
 - Réseau local
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route locale
 - Réseau hydrographique
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Caserne incendie
 - Alimentation en eau

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
Carte 2 - ALIMENTATION EN EAU
 MRC Papineau, QUÉBEC



© 2011 MRC Papineau. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est formellement interdite. Ce document est le propriété intellectuelle de la MRC Papineau. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.





Annexe D :

Synthèse des consultations publiques



**Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)
Province de Québec**

Papineauville, le 23 novembre 2017

Par courriel

Aux maires des municipalités locales
Aux conseillers(ères) des municipalités locales
Aux directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales
Aux directeurs des services incendie des municipalités locales

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Loi sur la Sécurité incendie, les MRC ont l'obligation de produire et d'adopter un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI). Actuellement la MRC, en étroite collaboration avec chacune des municipalités de son territoire, travaille à produire une version révisée de son schéma qui date de 2009. Pour ce faire, la MRC a constitué en 2015, un sous-comité de travail composé du préfet, des maires de Notre-Dame-de-la-Paix et de Papineauville, une représentante de la municipalité de Val-des-Bois et de deux directeurs incendie de la MRC. De plus, la MRC a consultée l'ensemble des directeurs en sécurité incendie des municipalités afin de discuter de la rédaction d'un schéma et d'un plan de mise en œuvre adapté à la réalité et aux capacités humaines et financières du territoire de la MRC de Papineau tout en répondant aux obligations ministérielles en matière de sécurité incendie.

Dans le cadre de ce processus de révision, la MRC souhaite présenter, répondre aux questions et recueillir les commentaires de l'ensemble des élus municipaux et des gestionnaires appelés à mettre en œuvre le SCRSI (direction générale et direction en sécurité incendie). Ces consultations publiques permettront à l'ensemble des personnes présentes de bien saisir l'importance et les implications de ce document. Par la suite et selon le calendrier prévu, chacune des municipalités locales sera invitée à adopter ce projet de schéma à sa séance de conseil municipal du mois de décembre 2017.

Nous souhaitons fortement votre participation à l'une ou l'autre des consultations publiques traitant du projet de révision du schéma de couverture en sécurité incendie :

Mardi 28 novembre 2017, 19 h 00
Salle municipale Thurso
161, Galipeau
Thurso (Québec)

Judi 30 novembre 2017, 19 h 00
Salle municipale Chénéville
63, Hôtel-de-Ville
Chénéville (Québec)

Une version numérique du document sera transmise suite aux deux (2) consultations publiques de la MRC afin que tous puissent prendre connaissance du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Papineau.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Lacasse
Le coordonnateur à la sécurité publique



Carol Fortier, vice-Président du CSI

Rapport des consultations publiques
relatif au
Schéma de couverture de risques en sécurité
incendie

MRC de Papineau



Novembre 2017

Consultation publique
MRC de Papineau
Le Mardi 28 novembre 2017
Thurso

Début de l'assemblée (19h00)

Présents :

Membres du Comité

Carol Fortier	vice-président du Comité de sécurité incendie
Benoit Lauzon	préfet de la MRC Papineau
Eric Clément	directeur des Services de sécurité incendie de Plaisance
Eric Lacasse	Coordonnateur sécurité publique MRC de Papineau

Autres représentants

Roxanne Lauzon directrice générale MRC Papineau

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 25

1) Mots de bienvenue

Le Vice-président du comité de sécurité incendie M. Carol Fortier, maire de Notre-Dame de Bonsecours, souhaite la bienvenue aux citoyens, conseillers, maires et directeurs incendie présents pour la consultation et fait un aperçu du déroulement de la soirée.

Il remercie également Monsieur Benoit Lauzon, maire de Thurso et préfet de la MRC, pour son hospitalité.

M. Benoit Lauzon, Maire de Thurso et Préfet de la MRC Papineau souhaite la bienvenue aux personnes présente et leur souhaite une bonne consultation.

2) Présentation des membres du Comité

Le président fait la présentation des membres actuels du comité et nomme les ex-membres du comité.

3) Présentation du schéma révisé par le coordonnateur à la sécurité publique (19h15)

À l'invitation du vice - président du comité, Éric Lacasse, procède à la présentation du projet révisé de schéma de couverture de risques. La présentation dure une quarantaine de minutes.

4) Période de questions

<p>Nom : M. Rolland Montpetit</p> <p>Groupe : Maire</p> <p>Mun. : Val des Bois</p> <p>Question : Est-ce que le schéma de couverture de risques incendie implique également le Service de premier répondant.</p>	<p>Réponse fournie par : M. Éric Lacasse</p> <p>Le schéma de couverture de risques incendie est un document relié aux actions liés à la prestation de secours dans le cadre de la sécurité incendie et est régie par le Ministère de la sécurité publique du Québec. Les actions et le Service de premier répondant est régie par le Service de santé et service sociaux de l'Outaouais.</p>
<p>Nom : M. Tim Lalonde</p> <p>Groupe : Directeur incendie</p> <p>Mun. : Mayo</p> <p>Questions : Pour quelle raison nous devons remplir et fournir un nouveau rapport concernant les incendies de bâtiment à la MRC.</p>	<p>Réponse fournie par : Éric Lacasse</p> <p>Selon l'objectif no. 1, le but première de ce nouveau rapport transmis à la MRC est dans le but d'identifié les cause et circonstance d'incendie afin de produire éventuellement, le programme de prévention incendie. Deplus, étant donné la compétence de la MRC en matière de prévention incendie et de la réglementation a cet égard, il explique que la responsabilité est maintenant transférée à la MRC et la MRC doit faire le suivi suivant la question des anomalies et la possibilité des défauts de ses équipements de protection incendie. Tout ça est lié à une question de responsabilité que la MRC a obtenue depuis la délégation de compétence. .</p>
<p>Nom : Jacques Legault</p> <p>Groupe : Directeur incendie</p> <p>Mun. : Thurso</p> <p>Questions : Quel est le délai dont dispose le service d'incendie pour l'envoi du rapport suivant un incendie</p>	<p>Réponse fournie par : Éric Lacasse</p> <p>Selon l'objectif no. 1, l'envoi de ce rapport d'intervention est demandé d'ici les 60 jours suivant l'incendie.</p>

4) Mot de la fin

N'ayant plus de questions de l'assemblée, Monsieur Fortier remercie les gens de s'être déplacés et les informe qu'une copie du Schéma révisé est disponible sur le site web de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcpapineau.com/sécurité_incendie .

Les Municipalités de la MRC ont jusqu'au vendredi 15 décembre 2017 pour acheminer leur plan de mise en œuvre (PMOL) 2018-2022 pour l'adoption du Schéma révisé prévue le 20 décembre 2017 dans le cadre du Conseil des maires.

L'assemblée prend fin à 20h35.

Consultation publique
MRC de Papineau
Le jeudi 30 novembre 2017
Chénéville

Début de l'assemblée (19h00)

Présents :

Membres du Comité

Carol Fortier	vice-président du Comité de sécurité incendie
Éric Drouin	directeur des Services de sécurité incendie de Lac Simon (dans la salle)
Éric Lacasse	Coordonnateur sécurité publique MRC de Papineau

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 20

1. Mots de bienvenue

Le Vice- président du comité de sécurité incendie M. Carol Fortier, maire de Notre-Dame de Bonsecours, souhaite la bienvenue aux citoyens, conseillers, maires et directeurs incendie présents pour la consultation et fait un aperçu du déroulement de la soirée.

2. Présentation du schéma révisé par le coordonnateur à la sécurité publique
(19h15)

À l'invitation du vice - président du comité, Éric Lacasse, procède à la présentation du projet révisé de schéma de couverture de risques. La présentation dure une heure.

3. Période de questions

<p>Nom : M. Normand Bois</p> <p>Groupe : Conseiller</p> <p>Mun. : Chénéville</p> <p>Question : Pourquoi qu'il n'y a de rencontre plus fréquente pour les citoyens à l'égard du dossier de la sécurité incendie et de la présentation du Schéma de couverture de risques incendie.</p>	<p>Réponse fournie par : M. Éric Lacasse</p> <p>La consultation publique sert avant-tout à démontrer l'état de la situation et les modifications demandées dans le présent Schéma de couverture de risques incendie. Les derniers changements ont été complétés lors de la consultation publique du dernier Schéma de couverture de risques incendie mis en place en 2009. La MRC peut se déplacer pour rencontrer les membres d'un conseil municipal ou des citoyens, s'il y a un questionnement en matière de sécurité incendie.</p>

4. Mot de la fin

N'ayant plus de questions de l'assemblée, Monsieur Fortier remercie les gens de s'être déplacés et les informe qu'une copie du Schéma révisé est disponible sur le site web de la MRC à l'adresse suivante : [www.mrcpapineau.com/sécurité incendie](http://www.mrcpapineau.com/sécurité%20incendie)

Les Municipalités de la MRC ont jusqu'au vendredi 15 décembre 2017 pour acheminer leur plan de mise en œuvre (PMOL) 2018-2022 pour l'adoption du Schéma révisé prévue le 20 décembre 2017 dans le cadre du Conseil des maires. L'assemblée prend fin à 20h50.

Rédigé par : *Éric Lacasse*

4 décembre 2017